Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉSOLUTION URB2025-26

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de résolution.

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau a adopté, en vertu du Projet de *Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, le projet de résolution concernant la demande exceptionnelle en vertu de la Loi 31 pour la création de trois logements au 365, rue Bossé.

Une assemblée de consultation publique se tiendra le 19 août 2025 à 17 h, au 19, avenue Marquette, à Baie-Comeau.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ce projet de résolution, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution a pour objet de :

- Modifier l'usage de l'immeuble situé au 365, rue Bossé afin de permettre l'aménagement de trois logements et d'autoriser deux dérogations aux dispositions du *Règlement 2003-644 concernant le zonage*, relativement à l'espace libre commun ainsi que le garage attenant au bâtiment.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de résolution à l'Hôtel de Ville, situé au 19, avenue Marquette lors des heures d'ouverture.

Baie-Comeau, le 31 juillet 2025

Me Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques